

Salles au CDDP de la Meuse

Salle de réunion et de formation	Salle multimédia
50 places TBI Vidéoprojecteur Connexion Internet - Wifi Salle modulable	Espace réunion 20 places Espace de formation 18 postes en réseau Connexion Internet - WIFI Vidéoprojecteur Tableau blanc interactif

Les salles sont mises gracieusement à la disposition du Rectorat, des Inspections académiques, ainsi qu'aux établissements scolaires ou aux écoles ayant adhéré au bouquet de services, ou des partenaires institutionnels du CRDP de Lorraine, uniquement pour des activités pédagogiques ou de formation.

LA RESERVATION D'UNE SALLE PAR LE RESPONSABLE D'UNE ACTION IMPLIQUE OBLIGATOIREMENT L'ACCEPTATION DES CONDITIONS CI-DESSOUS :

1/ Le responsable de l'action qui demande la réservation de la salle s'engage à ce que la capacité d'accueil de la salle soit strictement respectée. Les inscriptions aux animations ou formations se font par Internet, sur le site de l'IA ou du CRDP. Il ne peut y avoir de « surbooking » pour des raisons de sécurité et d'assurance. En cas de demande trop importante, la mise en place d'une seconde journée est recommandée.

2/ Le personnel du CRDP assure l'ouverture et la fermeture des salles, ainsi que la prise en main des appareils. Il est demandé à l'intervenant d'arriver quinze minutes avant le début du stage ou de la conférence, pour vérifier d'une part la compatibilité du matériel apporté avec celui du CRDP et d'autre part pour le passage par l'antivirus. Si une assistance plus importante est souhaitée, elle sera facturée au prorata de la durée de cette assistance sur devis préalable.

3/ Les stages, formations et réunions peuvent avoir lieu du lundi au vendredi entre 8h45 à 17h30. Le responsable de l'action s'engage à veiller au respect de cet horaire pour faciliter le bon fonctionnement du CRDP. Les actions en dehors de cet horaire font l'objet d'une prise en charge supplémentaire sur devis préalable.

4/ Le CRDP de Lorraine ne peut être tenu pour responsable de la sécurité des biens des participants, notamment pendant la pause du déjeuner. Chaque participant est responsable de ses biens.

5/ Si un intervenant ou un organisateur souhaite disposer d'une clef pour fermer la salle, il peut l'obtenir moyennant un chèque de caution de 30 € restitué à la remise de la clef. Il assure alors la responsabilité des biens qui seraient laissés dans la salle.

6/ L'intervenant ou l'organisateur qui souhaite bénéficier d'un équipement supplémentaire à celui qui est proposé dans la salle peut l'apporter (exemple : magnétoscope, paper board, caméra vidéo etc.) Si ce matériel est demandé au CRDP, il peut faire l'objet d'une facturation sur la base d'un devis préalable.

7/ Il est strictement interdit d'entrer dans les salles de formation ou dans l'amphithéâtre avec des aliments ou des boissons. La personne qui a réservé la salle peut être tenue pour responsable des dégâts qui seraient occasionnés par le non respect de cette consigne.

8/ Aucune vente ne peut avoir lieu sans accord du CRDP de Lorraine

9/ Des photocopies peuvent être réalisées à la DOCAD, située au rez-de-chaussée près de la librairie, au coût de 0,10 € la photocopie.

10/ L'affichage qui a été mis en place pour informer les participants doit être ôté à l'issue de la réunion ou de la formation. Nous vous demandons de ne rien afficher sur les vitres, mais d'utiliser le tableau d'affichage près de la machine à café, dans le hall d'entrée de l'amphithéâtre, des tableaux mobiles ou des tables... L'intervenant ou l'organisateur doit veiller à rendre la salle dans la configuration initiale (tables et chaises)

11/ Le stationnement est autorisé pour les participants aux formations ou les usagers et clients du CRDP, dans le parking visiteur (entrée au 99, rue de Metz) et, dans la mesure des places restantes, dans le parking couvert du 95, rue de Metz. Il n'est pas autorisé dans la petite cour intérieure, sauf pour les personnes handicapées. Pour les autres personnes non usagers du CRDP, le stationnement est de 25 € (délibération n° 5 du Conseil d'Administration du CRDP de Lorraine réuni le 14 novembre 2008). Par ailleurs un parking à vélos est disponible sous le parking couvert du 95 rue de Metz.

12/ L'organisateur de la formation ou de la manifestation doit être couvert par une assurance responsabilité civile.

Je soussigné (nom et qualité).....

Responsable de la formation du (date)déclare avoir pris connaissance des conditions d'utilisation des salles du CRDP de Lorraine et accepter la présente charte.

Fait à le.....

Signature